

Madame Anne Emery Torracinta
Conseillère d'Etat en charge du DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

N.Réf:

Genève, le 29 septembre 2016

Manque de moyens pour le SSEJ, suivi des situations et de l'éducation à la santé

Madame la Conseillère d'Etat,
Chère Madame,

Nos organisations comptent par la présente attirer votre attention au sujet de décisions prises par la direction du SSEJ pour réallouer à l'interne ses moyens en personnel insuffisants, lesquelles vont à l'encontre des besoins des jeunes. Nous précisons que les décisions annoncées au personnel n'ont pas fait l'objet de consultations et nous semblent inadéquates.

Lors des colloques généraux organisés par la direction du SSEJ le 22 juin et le 14 courant, il a été annoncé au personnel que le DIP soutenait la nécessité d'engagement supplémentaire, qui se traduirait par la stabilisation de l'équipe de terrain (santé) du service en ajustant les moyens en effectifs de personnel de terrain : dans le PB 2017, 3,9 postes seraient alloués pour les postes d'infirmières en santé et un renfort en poste de médecin (équivalent à 5 ETP) ainsi que le renfort indispensable également en personnel pour le service dentaire scolaire (environ 5 ETP). Cependant, les moyens sur le terrain sont insuffisants et ne suivent pas l'évolution de la démographie et des besoins spécifiques.

Nous constatons depuis des années, et cela fut particulièrement fort l'année scolaire passée, que les infirmières scolaires n'ont plus les moyens d'être suffisamment présent-e-s et visibles dans les écoles, qu'il y a un problème de surcharge du personnel et un manque de visibilité de ces prestations (à tous les degrés, primaire, secondaire, post-obligatoire). L'effectif du SSEJ n'a pas suivi la démographie scolaire.

Les thématiques en santé évoluent et vous avez donné une visibilité à certaines d'entre elles comme l'intégration et le harcèlement scolaire. Les formateurs-trices consultant-e-s en éducation de la santé (FCPES) et les infirmières scolaires du SSEJ notamment adaptent les prestations tenant compte des priorités du DIP et répondent aux réalités et besoins du réseau scolaire.

En raison du manque de moyens, des priorités sont redéfinies. Nous apprenons que les cours d'éducation à la santé sexuelle et affective sont supprimés pour les collégien-ne-s et les élèves des classes préparatoires des ECG. Ceci afin de permettre aux FCPES de délivrer cette prestation dans les classes ACPO, désormais

plus nombreuses. Ce sont plus de 260 heures de cours au total qui sont supprimées, ce qui s'avère problématique tant pour les élèves que pour les professionnel-le-s FCPES, les enseignant-e-s, et les autres membres du réseau santé, social.

Les FCPES n'ont pas été consulté-e-s sur cette décision, alors même que ces professionnel-le-s sont les expert-e-s du sujet et qu'ils-elles ont par ailleurs un rôle de conseil et de proposition auprès de leur direction reconnu. Les statistiques suisses et européennes montrent l'utilité d'information régulière sur ce sujet et la nécessité de pouvoir en parler en dehors de la sphère familiale, des parents et des réseaux de santé « traditionnels ».


C'est pourquoi nous demandons que des moyens soient examinés pour sauvegarder ces cours essentiels à ces jeunes.

Nos organisations demandent que des moyens suffisants soient accordés au SSEJ pour l'ensemble des intervenant-e-s scolaires sur le terrain (infirmiers-ères, service dentaire, FCPES).

Nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessité de renforcer ces moyens d'appui. Nous reviendrons sur ce sujet si nécessaire - en fonction des décisions d'allocation de ressources - et espérons que la décision de supprimer les cours d'éducation sexuelle et affective sera reconsidérée.


En vous remerciant de l'attention portée à ce courrier, recevez, Madame la Conseillère d'Etat, chère Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le SIT,



Françoise Weber
Secrétaire syndicale

Pour l'UCESG



Marzia Fiastrì
Membre du Bureau

Copie à : - direction SSEJ, Madame Martine Berger
- direction OEJ, Madame Francine Teylouni
- Sylvain Rudaz, Directeur général de l'ES II